

Paris, le 1^{er} décembre 2023

Suivi :

Frank SENTIER, Délégué Général

frank.sentier@federation-flame.org

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires
À l'attention de Monsieur le Ministre
Christophe BECHU
Hôtel Roquelaure
246 bd Saint-Germain
75007 PARIS

**Objet : Alerte des Agences Locales de l'Énergie et du Climat sur la mise en place du MAR
au 1^{er} janvier 2024**

Monsieur le Ministre,

38 Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC) membres de la fédération FLAME sont « Espace Conseil France Renov' » pour environ un tiers de la population française. Elles souhaitent vous faire part de leur très grande inquiétude quant à l'obligation de faire appel à Mon Accompagnateur Renov' (MAR) pour bénéficier de l'aide MaPrimeRenov' « parcours accompagné » à partir du 1^{er} janvier 2024.

À ce jour, le dispositif n'est absolument pas prêt pour un démarrage au 1^{er} janvier. **La fédération FLAME vous demande officiellement le report de sa mise en place** sous peine de briser la dynamique de la rénovation dans les territoires.

Plusieurs éléments montrent que ce report est indispensable :

- **Le nombre d'opérateurs agréés MAR en cette fin d'année est totalement insuffisant au vu des objectifs de 200 000 rénovations performantes accompagnées pour 2024.** A titre d'exemple, il n'y a actuellement que 13 structures agréées MAR sur la région PACA et 35 structures sur la région AURA. Nombre des structures agréées sont unipersonnelles.
- **La fin de l'exclusivité des opérateurs ayant contractualisé avec les collectivités dans le cadre des Programmes d'Intérêt Général (PIG) et Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) au 1^{er} janvier va déstabiliser** les dispositifs mis en place par les collectivités en faisant entrer dans des dispositifs existants des nouveaux acteurs inconnus des collectivités.
- **L'articulation entre le service public France Renov' et Mon Accompagnateur Renov' n'est pas encore clairement définie :** les prestations Mon Accompagnateur Renov' pourraient être soit menées par le guichet France Renov' dans le cadre du service public soit menées par des structures privées lucratives opérant dans le champ

concurrentiel. Cette dualité crée de l'ambiguïté pour les ménages, et les entreprises frauduleuses vont se précipiter dans cette brèche au détriment des ménages et de la performance des projets.

Compte-tenu des objectifs du Gouvernement, que nous partageons, il est indispensable d'éviter un ralentissement du rythme de rénovations au début de l'année 2024, faute d'opérateurs agréés. Aussi, nous vous invitons à mettre en place pour l'année un régime transitoire :

- Un ménage pourrait recevoir MaPrimeRenov' parcours accompagné s'il a fait faire un audit énergétique et a fait valider son projet de rénovation par le guichet France Renov'.
- L'exclusivité des opérateurs ayant contractualisé avec les collectivités dans le cadre des PIG et OPAH en cours doit pouvoir être maintenue pour l'année.

Comprenez bien que notre alerte reflète l'ampleur de notre inquiétude sur ce sujet et l'urgence qu'il représente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération,


**La Présidente,
Maryse COMBRES**

Copie :

- M. Patrice VERGRIETE, Ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires chargé du Logement
- M. Antoine PELLION, Secrétaire général à la planification écologique et chef du Pôle environnement, agriculture, transports, logement, énergie, mer au Cabinet de la Première Ministre
- M. Simon HUFFETEAU, Coordinateur gouvernemental du plan de rénovation énergétique des bâtiments
- Mme Valérie MANCRET-TAYLOR, Directrice Générale de l'ANAH